

L'affaire des ballons LGBT se dégonfle

Article rédigé par *letudiantlibre.fr*, le 10 septembre 2019

Source [letudiantlibre.fr]

Le verdict est tombé. La présidente du tribunal, Lætitia Nicolas, a rendu aujourd'hui sa décision concernant l'affaire du chahut sur les stands de diverses associations le 18 mai dernier. Les étudiants sont reconnus coupables de délit d'entrave et relaxés quant à l'injure pour homophobie. Certains sont retenus coupables de vol et dégradation et l'un de violence coupable.

Les peines vont de deux mois avec sursis et 240 h de travaux d'intérêt général ainsi que 100€ d'amende. La majorité écopant simplement de 100h de TIG.

Des peines dérisoires quand on se souvient du tapage médiatique qui avait eu lieu et des sanctions prises par leur établissement (jusqu'à deux mois de TIG, des renvois effectifs ou avec sursis).

Le procureur, lui, avait réclamé entre 2 à 8 mois de [prison](#) avec sursis et entre 200 et 300 heures de TIG.

Des faits têtus

Tout a été fait lors du procès. Il suffisait de fermer les yeux pour imaginer ce que décrivaient les parties civiles : le groupe paramilitaire marchant au pas cadencé, l'évocation de la Nuit de Cristal. Toutes les cases étaient cochées. Hélas pour elles, il y avait aussi des faits. Bien que la présidente n'ait pas voulu passer la vidéo, tout le monde savait bien ce qui s'était passé, pas grand chose.

Concrètement, une douzaine d'étudiants sont arrivés le samedi 18 mai à la fin d'une manifestation de diverses associations LGBT. Ils marchent, pour certains en scandant « homo-folie ça suffit ! » ainsi que des slogans anti PMA, certains en fumant, certains en éclatant des ballons, et d'autres en renversant une grille, ou encore en prenant un drapeau.

Alors puisque les faits sont contre eux, ces militants LGBT qui ne reculent devant rien décident de faire sans. Habités à briser ce, ou ceux, qui s'opposent à eux, ils inventent de nouveaux éléments. Vous n'avez pas vu, sur la vidéo, que l'un des étudiants tabasse un militant en le retenant au sol ? Normal, affirme-t-il sans ciller lors du procès : c'est pendant les 2 secondes où on ne le voit pas sur les images. Une des personnes « agressée » ne peut porter plainte car il n'y a pas d'ITT ? Où est le problème, comme l'a rappelé le policier auprès duquel elle avait voulu enregistrer la plainte. Elle aurait dit « s'il faut des bleus j'en aurai », revenant le lendemain ... avec 10 jours d'ITT.

Deux poids, deux mesures.

Différents [médias](#) se sont sans doute crus originaux en donnant la parole aux associations LGBT pour raconter leur « agression ». Ainsi, l'un a pu s'épancher sur ses réveils en sursaut avec le bruit des ballons éclatés qui le traumatisait (nous cherchons toujours à déterminer s'il s'agit du [vert](#) ou du jaune qui lui a causé tant de souffrance et lui souhaitons un bon rétablissement). En revanche, quid de ce que les étudiants ont subi ? Le déferlement de haine sur les réseaux sociaux (beaucoup d'entre eux ont dû supprimer leurs comptes), que ce soit en public ou par message personnel, les menaces de violence voire de mort (« sale crevard de facho tu vas bien te faire exploser ta race sale chien va », « tu vas te faire lyncher par tous les côtés il y a un tas de choses qui s'organisent dans ton dos, bon courage fils de pute »), les regards froids et noirs, les camarades de classes qui s'empressent de les lâcher, cette longue liste n'intéresse personne.

Pourquoi cette action ?

Ces faits presque insignifiants portent cependant un message important. Comme l'explique l'un d'eux, c'était « pour montrer une opposition aux multiples revendications des associations LGBT (PMA, et GPA), et rappeler notre opposition au mariage homo ! ». Énervés par ces stands où l'on promeut l'idéologie LGBT, à grand renfort d'images obscènes, ils ont simplement voulu protester.

Sur le fond, la raison de leur colère est difficilement condamnable. On peut leur reprocher leur maladresse (qu'ils regrettent eux-mêmes), mais qui n'en a pas marre de l'omniprésence des associations LGBT et des images obscènes qu'ils affichent ? Qui n'en a pas marre de leurs revendications politiques infinies ? Qui n'en a pas marre de l'impossibilité de contester sous peine d'homophobie, de l'absence de [liberté](#) d'expression sous couvert de tolérance ?

De plus, pour des [catholiques](#), la promotion de la pratique homosexuelle est scandaleuse, dans la mesure où cette pratique est toujours contraire à l'enseignement de l'Église (catéchisme de l'Église catholique, 2357). Il est donc légitime de s'y opposer.

On peut donc leur reprocher leur manque de discernement, mais ce n'est pas de leur faute si, pour trois ballons crevés, ils sont condamnées unanimement par Marlène Schiappa, [Bruno Retailleau](#), LMPT, toutes les associations LGBT, leur évêque, leur [école](#) et une [partie](#) de leurs connaissances.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)